

**PORTANT RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DOYEN
DE L'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L 713-3,
- Vu les statuts de l'université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu les statuts de l'UFR Sciences, Technologies, Santé adoptés en conseil d'administration le 14 décembre 2010,
- Vu l'arrêté du président n°2021-23-DAGAP du 10 décembre 2020 portant organisation de l'élection du doyen de l'UFR Sciences, Technologies, Santé (STS),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 2 février 2021 en conseil d'UFR,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Christophe EMBLANCH a été élu doyen de l'UFR STS, en conseil d'UFR du 2 février 2021, pour un second mandat de cinq ans à compter du 9 février 2021.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et à l'UFR STS.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 3 février 2021
Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

Transmis au Recteur de région académique, Chancelier des universités et publié le **04 FEV. 2021**